

LE CONCOURS

 ENVOYEZ VOTRE
COURT-MÉTRAGE
MADE IN CONFINEMENT
INCLUS

 Rendez-vous sur :
www.cineactuel.fr



 **5 juillet 2020 :**

Dernier délai pour l'envoi de votre film

Attention : Seuls les 60 premiers films seront pré-sélectionnés.

 **3 octobre 2020 :**

Soirée des Rencontres du court-métrage

Attention : Si son film est sélectionné, le réalisateur s'engage à être présent (ou représenté).

Règlement et inscription sur www.cineactuel.fr > Rencontre du court-métrage 2020

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Les organisateurs

Les rencontres du court-métrage sont organisées par le Ciné Actuel - MJC MPT Annemasse (Cinéma Art et essai) 3 rue 8 mai - 74100 Annemasse. Tel : 04 50 92 10 20.

Article 2 : Les objectifs

Cet évènement a pour objectifs de permettre une rencontre entre professionnels et amateurs et de contribuer à faire connaître des œuvres de qualité. Il se présente sous la forme d'un évènement festif, le samedi 3 octobre 2020 au Ciné Actuel Annemasse, autour d'un concours de courts-métrages.

Article 3 : Les participants

Ce concours s'adresse à tout amateur (individu ou association) sans condition d'âge. Le court-métrage peut être une œuvre individuelle, de groupe ou de classe.

Attention : S'il est sélectionné, le réalisateur s'engage à être présent (ou représenté) lors de l'évènement des Rencontres, le 3 octobre 2020 au Ciné Actuel Annemasse. Ce critère, non respecté, est éliminatoire.

Pour s'inscrire, il est nécessaire de remplir la fiche d'inscription disponible sur le site internet du Ciné Actuel (www.cineactuel.fr)
L'inscription et la participation au concours sont gratuites.

En revanche, aucun défraiement n'est prévu.

Article 4 : Le court-métrage

Le thème : aucun thème n'est exigé, ni aucun genre privilégié (fiction, docu, clip musical, expérimental, animation, film de confinement...) Soyez créatifs !

La durée : Le court-métrage ne doit pas dépasser 10 minutes (générique compris)

Droit à l'image : En participant, le réalisateur s'engage à respecter la réglementation sur le droit à l'image.

Concours amateur : Le court-métrage proposé ne doit pas posséder de visage d'exploitation.

Un seul court-métrage par participant : Si vous avez fait plusieurs courts-métrages, à vous de faire votre sélection.

Article 5 : Modalités d'envoi

Le court-métrage devra être présenté sous forme d'un fichier numérique de bonne définition (en vue de la projection sur grand écran), accompagné impérativement de la fiche d'inscription et d'une photo extraite du film (et non pas l'affiche).
L'envoi doit se faire au plus tard le 5 juillet 2020, par internet (dropbox, WeTransfer...) à l'adresse mail : lesrencontresducourt@gmail.com

N'attendez pas pour envoyer votre court-métrage : Seuls les 60 premiers films reçus sont pré-sélectionnés).

Article 6 : Le jury, la sélection

Le jury sera composé de membres de la commission cinéma du Ciné Actuel Annemasse et sera présidé par un des lauréats de la précédente édition (sous réserve de ses disponibilités).

Ce jury procédera à une sélection des courts-métrages parmi les œuvres reçues. Les critères de sélection sont : le point de vue personnel et original, la part de créativité et l'émotion suscitée. L'organisation se réserve le droit d'écarter les courts-métrages dont le propos ne serait pas conforme au respect de la diversité des opinions (prosélytisme, sectarisme...)

Le jury statuera souverainement. Aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

Article 7 : Résultats

Les résultats de la sélection seront communiqués aux réalisateurs à la fin du mois de juillet. De même les réalisateurs dont les films seraient sur liste d'attente seront tenus informés.

Comme il est précisé dans l'article 3 de ce règlement, le réalisateur dont le film est sélectionné, ou un représentant s'engage à être présent lors de la soirée du samedi 3 octobre 2020. Ce critère, non respecté est éliminatoire.

Article 8 : Droits

Les ayants droits des films donnent leur accord à titre gracieux pur la projection en public de leur œuvre lors de la soirée des Rencontres.

Important :

Selon l'évolution de la situation sanitaire, le film pourra être diffusé sur internet dans le cadre des Rencontres.

Notre concours ne requiert pas l'exclusivité de la participation. Autrement dit, le film aura pu, peut et pourra concourir dans d'autres festivals.

Article 9 : La soirée du 3 octobre, la projection et les prix

Les œuvres sélectionnées feront l'objet d'une projection au Ciné Actuel le samedi 3 octobre 2020 (à partir de 17h). Au terme de cette projection, plusieurs prix non cumulables seront décernés, dont le prix du jury et le prix du public.

Cette manifestation est un moment festif, d'échanges entre passionnés du 7ème art. Vous pouvez visualiser les images des précédentes éditions sur le site du Ciné Actuel, rubrique "Rencontres du court-métrage".